# Délibération 2025-031



Conseil municipal du 14 avril 2025

# ÉVOLUTION DU FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL JEUNES – MODIFICATION DU RÈGLEMENT

L'an deux mille vingt-cinq, **le 14 avril**, le Conseil Municipal de SILLINGY, dûment convoqué **le 07 avril 2025**, s'est réuni en session ordinaire à la salle d'animation rurale au Chef-Lieu, sous la présidence de Monsieur Yvan SONNERAT, Maire.

Nombre de membres en exercice: 29

### Secrétaire de séance :

Philippe LANGANNÉ

#### Présents:

Y. SONNERAT, K. FALCONNAT, L. MONDONGOU, F. DREME, G. PONTAROLLO, C. BERNIGAUD, E. FRULLINO, Y. BAUDIN, P. LANGANNÉ, G. FLUTTAZ, J-C. PERCEVAL, C. PEPIN, A. GIMENEZ, J. CHAMOSSET, N. DAVIET, L. DUBOIS, J-M STÉDILE, S. CARTIER, D. DEVULDER, F. MONTAGNON

#### Absent:

R. DALLEVET, P. AGERON, I. RAVIER, I. PACHECO, V. LEBAILLY, G. BALLANSAT, S. FORNUTO, C. BRUCHE, M. RABATEL

#### Pouvoirs:

P. AGERON à F. DREME; I. RAVIER à N. DAVIET; S. FORNUTO à L. DUBOIS; C. BRUCHE à J-M STÉDILE

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121-29 et suivants ;

**VU** la délibération 2016-79 du Conseil municipal en date du 17 octobre 2016 relative à la création du Conseil Municipal Jeunes (C.M.J);

**VU** la délibération 2023-081 du Conseil municipal en date du 04 septembre 2023 portant modification du règlement intérieur et du règlement électoral du C.M.J;

**VU** la volonté municipale de promouvoir l'engagement citoyen des jeunes et de favoriser leur implication dans la vie de la commune ;

**ENTENDU** le rapport présenté par Madame Carole BERNIGAUD, adjointe déléguée au Conseil Municipal Jeunes,

Dél	ibération 2025-031 exécutoire compte tenu :	
De	sa transmission en Préfecture le :	17 avril 2025
De	sa mise en ligne le :	17 avril 2025

## **CONSIDÉRANT:**

- que le CMJ, composé actuellement de 16 élèves de CM1 et CM2 élus pour un mandat de deux ans, constitue un outil essentiel de sensibilisation à la citoyenneté;
- que des ajustements sont nécessaires pour améliorer son fonctionnement, en tenant compte des contraintes du calendrier scolaire et des événements extérieurs ;
- qu'il est proposé de modifier la période de présentation et d'élections du CMJ, désormais organisée entre mai et juin, avec dépouillement lors de l'assemblée plénière de juin, afin :
  - d'éviter les contraintes de la rentrée scolaire,
  - d'optimiser la durée du mandat effectif des jeunes élus,
  - de permettre une meilleure préparation au **congrès départemental des CMJ de Haute-Savoie** organisé en novembre,
    - et de faciliter la passation entre élus sortants et nouveaux élus ;
- qu'il est également proposé de fixer les réunions du CMJ le **mercredi matin**, pour favoriser la participation des jeunes élus sans alourdir leurs journées scolaires ;

# LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré

Type de scrutin :	Public	Nombre de votants	24	Majorité absolue	13
POUR(S)		CONTRE(S)		ABSTENTION(S)	
23 Majorité				Jérôme CHAMOS	SET

**APPROUVE** la modification du règlement intérieur et du règlement électoral du Conseil Municipal Jeunes de Sillingy, tels que présentés ci-après :

- La période de présentation et d'élection est désormais fixée entre mai et juin de l'année scolaire.
- Les réunions du CMJ auront lieu le mercredi matin.

**AUTORISE** Madame Carole BERNIGAUD, adjointe en charge du CMJ, à mettre en œuvre ces ajustements avec les établissements scolaires concernés et les services municipaux.

AUTORISE Monsieur le maire à signer tout document relatif à l'exécution de cette décision.

Délibéré en séance publique, à SILLINGY, les jour, mois et an susdits.

Le Maire Yvan SONNERAT Le Secrétaire de séance Philippe LANGANNÉ

 Délibération 2025-031 exécutoire compte tenu :

 De sa transmission en Préfecture le :
 17 avril 2025

 De sa mise en ligne le :
 17 avril 2025